

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

de la Ville de Chauny

PENDANT LA GUERRE

2 Août 1914 - 22 Février 1917

Exposé fait par M. DESCAMBRES, Maire

au Conseil Municipal

lors de la première Séance tenue dans les ruines de la Ville

le 26 Avril 1919

VILLE DE CHAUNY

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
PENDANT LA GUERRE

Exposé fait par M. DESCAMBRES, Maire de la Ville
au Conseil Municipal
dans sa première séance, à Chauny, le 26 Avril 1919

En ouvrant notre première séance dans les ruines de notre cité, en face du tas de décombres qui représente notre Hôtel de Ville, la pensée de chacun de nous se reporte naturellement sur tous les faits et les événements qui ont abouti à la dévastation complète de notre ville, à l'expulsion de sa population, aujourd'hui disséminée sur tout le territoire de notre France.

Nous avons vécu, tous ensemble, le premier mois de la guerre. Nous avons, encore présente à la mémoire, la séance émouvante du 2 août 1914, dans laquelle nos coeurs, oubliant toutes nos préoccupations personnelles, nos adieux de la veille, se sont portés d'un élan unanime vers les femmes, les enfants et les vieillards abandonnés par leurs maris, leurs pères et leurs fils courant à la défense de nos frontières.

Nous nous sommes consacrés, de toute notre ingéniosité et de toute notre âme, à secourir ceux qui restaient sans soutien, à subvenir à leur existence et à les aider à supporter la brusque séparation dont nous souffrions nous-mêmes.

LES CANTINES MUNICIPALES

Des cantines s'organisèrent où chacun rivalisa de zèle et d'initiative pour produire les meilleurs aliments et satisfaire sa nombreuse clientèle. Au prix de mille expédients, nous pûmes, pendant plusieurs mois après l'invasion, assurer le fonctionnement de ces cantines. Je dois même dire qu'elles attirèrent l'attention d'officiers allemands et parurent les intéresser. L'adjudant de la Kommandantur me fit demander un jour pour aller les visiter avec un lieutenant, négociant à Berlin. Ils assistèrent longuement aux distributions des rations, félicitèrent servantes et distributeurs, me questionnèrent sur le fonctionnement de ces organismes et sur la manière dont nous parvenions à les approvisionner. Je ne leur cachai pas les grosses difficultés auxquelles nous nous heurtions et nos craintes pour l'avenir de cette oeuvre. Le négociant de Berlin, qui parlait très bien le Français, me dit: « M. le lieutenant m'autorise à vous déclarer que la Kommandantur veut faire quelque chose pour vous aider et va s'occuper de vous faire obtenir des

aliments. Des jours se passèrent sans que je vis rien venir. Je rappelai cette promesse à différentes reprises et un jour, enfin, on m'avoua que « l'Intendantur » s'opposait à toute livraison de vivres aux Français.

Tout en nous navrant pour le fonctionnement de nos cantines, cet aveu ne fut pas sans nous apporter une joie secrète, en nous faisant entrevoir les difficultés de ravitaillement, que l'Intendance prévoyait déjà.

Pour nous montrer toute l'étendue de sa sollicitude, le commandant me fit appeler un matin, et me donna le conseil de faire de la compote de betterave, prétendant que l'on s'en trouvait très bien en Allemagne. Nous fîmes des essais loyaux. Le Conseil municipal se mit à table pour donner l'exemple, mais la réussite ne répondit pas aux prévisions du Commandant et nous dûmes abandonner les betteraves, ne nous trouvant aucun lien de sympathie avec les Allemands, même dans l'absorption de ces chénopodiacées. Il est vrai que plus tard, lorsque dans notre exil nous étions réduits aux herbes des champs, nous fûmes heureux d'en profiter pour apporter un petit changement à notre ordinaire de pissenlits, orties et choux-navets. Tant que nous pûmes obtenir les têtes et les tripes des animaux des abattoirs de Chauny et d'Ognes, nous assurâmes des soupes, tant bien que mal, et nous continuâmes à mettre à contribution le dévouement et la patience de ceux de nos concitoyens qui nous donnèrent leur aide jusqu'au dernier jour. La plupart, malgré la dureté des temps, ne voulurent recevoir aucune rétribution. Il nous est agréable de leur rendre aujourd'hui un public hommage, en les remerciant des soulagements qu'ils nous ont permis d'apporter aux souffrances de nos malheureux concitoyens.

LES PREMIERS MOIS DE LA GUERRE

Vous sentez encore, Messieurs, les frissons de la fièvre patriotique qui passait sur nous, à la réception des nouvelles que nous apportaient les journaux et mêmes les dépêches officielles du mois d'août. Quand les jours commencèrent à s'assombrir, notre foi et notre confiance se refusaient à accueillir les bruits qui cherchaient à se faire jour. Nous ne pouvions pas nous faire à l'idée d'un ennemi capable de percer nos lignes et c'est avec la meilleure foi que nous mîmes toutes nos espérances dans la dépêche préfectorale de fin août nous disant que les Allemands qui se trouvaient alors en France n'étaient que quelques hordes de soldats égarés, dont on allait vivement et facilement se débarrasser. Le bruit du canon qui se rapprochait de Saint-Quentin ne parvenait pas lui-même à ébranler notre espoir. Il fallut, pour éveiller nos doutes, l'exode des populations du Nord, ces longues et lamentables théories de voitures, d'animaux et de piétons, fuyant devant l'ennemi, la retraite du 10^e territorial. L'Administration s'ingéniait d'ailleurs à nous rassurer dans la plénitude de ses moyens. Vous vous rappelez que la garnison de La Fère avait envoyé à Chauny un petit poste d'artilleurs commandé par un maréchal des logis. Le vendredi 28 août 1914, jour du marché, les cultivateurs des environs de Flavvy-le-Martel nous avaient dit que l'armée allemande était à proximité de leurs villages. Nous les écoutions avec une certaine défiance et n'étions pas loin de croire à des hallucinations. Le soir, les bruits se confirmèrent. Je fis appeler le maréchal des logis. Je lui confiai les nouvelles qui m'avaient été apportées, lui disant que la plus élémentaire prudence paraissait lui conseiller de se replier sur le gros

de son régiment. Il me répondit tout naturellement que, n'ayant pas reçu d'ordre, il ne pouvait prendre sur lui une pareille mesure. J'essayai de téléphoner à la Place de La Fère, et enfin, tard dans la soirée, j'obtins une communication qui me permit de raconter ce que j'avais appris dans la journée. Pour toute réponse, je reçus la déclaration formelle qu'il ne se trouvait pas un Allemand en France. Le commissaire de police, qui avait téléphoné à son central, me donna la même affirmation. Pendant la nuit, des hommes du poste des gardes-civiques vinrent m'apporter des nouvelles alarmantes de gens qui assuraient avoir vu les avant-gardes allemandes. Le samedi matin, à la première heure, je mandai le maréchal des logis, à qui je communiquai les rapports de la nuit. Il me répondit n'avoir reçu aucun ordre de la Place et ne pouvoir prendre aucune décision. Je lui demandai enfin si, pour se replier, un ordre de moi lui suffirait ; sur sa réponse affirmative je le lui donnai par écrit. Le soir du même jour, à la nuit tombante, deux officiers anglais se présentèrent chez moi, demandant à m'entretenir en particulier. L'un d'eux me présenta son compagnon comme un officier supérieur d'un régiment, dont il était le seul survivant. Ils me dirent que l'armée anglaise était complètement anéantie, que les Allemands pouvaient être à Chauny le lendemain. La parole ne peut pas reproduire l'impression de pareilles déclarations venant après des affirmations aussi contraires. Heureusement, je me trouvai appuyé contre un mur. Le lendemain dimanche, des uhlans parurent sur la place Bouzier et se retirèrent. Un de nos concitoyens vint me reprocher de n'avoir pas envoyé des gardes les arrêter, affirmant qu'ils ne demandaient qu'à se rendre.

L'INVASION

C'est le mardi 1^{er} septembre que le gros de l'armée fit son entrée à Chauny. A midi et demi, je venais de quitter la mairie, quand on vint m'avertir que j'y étais demandé par un sous-officier allemand. Je trouvai, arrêté devant l'Hôtel de Ville, un peloton de uhlans. Le sous-officier me dit avoir mission de me conduire auprès du commandant major. M. Broglin et M. Soulier, qui se trouvaient à la mairie pour assurer une permanence, m'offrirent spontanément de m'accompagner. Lorsque nous descendîmes les marches de l'Hôtel de Ville, pour rejoindre le peloton de cavalerie, nous trouvâmes quelques-uns de nos concitoyens qui, nous voyant partir accompagnés du sous-officier allemand, le pistolet au poing, vinrent nous offrir de se joindre à nous. Parmi eux, j'ai le souvenir de M. Dupuis, agréé, et de M. Vanderbecken, à qui je renouvelle aujourd'hui mes remerciements et mes félicitations pour leur offre courageuse. Nous partîmes, M. Broglin, M. Soulier et moi, encadrés par le peloton de uhlans, vers le faubourg du Brouage où nous trouvâmes les troupes au repos. On nous conduisit presque jusqu'à la limite d'Ognes, en appelant le Commandant major. L'appel se répercutait de compagnie en compagnie, nous pûmes alors contempler toute l'étendue de la masse qui allait pénétrer dans notre ville. Les champs étaient gris de soldats d'infanterie. On en apercevait aussi loin que la vue pouvait se porter, sur la route d'Ugny, sur celle de Neuflix et sur celle de Noyon. Nous nous regardâmes, mes compagnons et moi, impressionnés par la même pensée devant cette mer houleuse. Le Commandant major ne répondant pas à l'appel de ces soldats, on nous ramena dans le faubourg du Brouage, où on nous gara contre un mur, en attendant des ordres. Les troupes s'ébranlèrent. Nous vîmes passer devant nous des régiments défilant comme à la parade, chantant leurs hymnes

nationaux. A tous les coins de rues surgirent des inscriptions avec une flèche « Nach Paris ». Après une longue attente, nous fûmes conduits au pont du canal, où nous trouvâmes le grand état-major. Un officier, dont les traits et la figure haineuse nous sont restés en mémoire, procéda à un bref interrogatoire d'identité. La présence de mes deux compagnons parut l'impressionner. Il avait demandé un otage, il s'en présentait trois. Il donna un ordre accompagné d'un regard qui paraissait animé des pires menaces. Après nous avoir demandé pourquoi nous avions fait sauter les ponts, il nous fit conduire sur les débris du pont Rouge, où nous fûmes gardés par un peloton de tirailleurs, attendant ce qu'on allait faire de nous. Nous vîmes des sections se détacher les unes après les autres, se diriger par les Navoirs et le pont-levis du Canal. Nous entendions les commandements. Tout d'un coup une inscription « Nach Paris » apparut sur le pignon de la maison d'angle de la rue des Grands-Navoirs. La voie était trouvée par le pont tournant du chemin de fer, à travers la Glacerie, pour rejoindre la route de Soissons. Un officier vint me chercher, laissa mes deux compagnons sur le pont, et me conduisit à l'état-major qui finissait son repas, à l'ombre de la maison des administrateurs de Saint-Gobain dont la cave faisait les frais du déjeuner. Je subis un long interrogatoire tendant à connaître la part prise par la population civile dans la destruction des ponts et les motifs qui avaient entraîné la France à déclarer la guerre à l'Allemagne.

La veille, des civils inconnus étaient venus nous apprendre les menaces d'incendie, pillage et fusillade qui nous attendaient, dans le cas d'attentats contre les troupes allemandes. Ces mêmes menaces me furent renouvelées et ordre me fut donné de pénétrer dans la maison des administrateurs et de l'inspecter pour assurer les officiers qui devaient y coucher qu'aucun guet-apens n'était préparé. Je fus introduit dans une automobile, assis sur un énorme quartier de viande, et transporté en face des maisons aux apparences agréables à ces messieurs. Le même ordre était donné devant chacune d'elles où je devais pénétrer le premier, pour la visiter. Ma corvée ne prit fin que quand le logement de tout l'état-major (officiers et chevaux) fut assuré. Mes deux compagnons restés sur le pont ignoraient ce que j'étais devenu. Ils croyaient même que j'étais fusillé, parce que des officiers avaient eu la spirituelle attention de leur dire en montrant le ciel : « On est bien là-haut ».

Je vous demande, Messieurs, de vous joindre à moi pour féliciter nos deux collègues de leur noble attitude. Je les remercie du soutien et du réconfort qu'ils m'ont volontairement apportés dans ces moments angoissants.

Nos tourments, nos préoccupations et nos inquiétudes commençaient tout juste. A peine rentré à la mairie, vers six heures du soir, un officier d'ordonnance du duc de Mecklembourg vint me donner des ordres pour la restriction de la circulation et l'éclairage des rues, il m'annonça que la ville était frappée d'une contribution de guerre de 140.000 francs. Quelques instants après, un autre officier vint me chercher, m'emmena au canal pour me montrer les créneaux faits dans les maisons, par les troupes anglaises, et ordonna leur rebouchage immédiat. Il me remit un ordre écrit imposant à la ville l'obligation de refaire le pont de l'Oise dans les 48 heures, à peine d'une contribution de guerre de 300 000 francs. De là, il nous conduisit, M. Broglin et moi, rue Amédée-Evrard, dans la maison occupée par le duc de Mecklembourg, où une autre surprise nous attendait. La population était accusée d'avoir voulu attenter aux jours de son Excellence ;

dont elle ignorait la présence. Ce n'est que le lendemain matin que nous pûmes éclaircir cette affaire et en percer le mystère. Le premier régiment de pionniers qui passa dans la Glacerie, après avoir remis en état le pont-tournant, s'arrêta devant un bâtiment dans lequel il crut percevoir un bruit insolite. Des soldats courageux se précipitèrent vers l'endroit d'où provenait ce bruit et trouvèrent un chauffeur occupé tranquillement à soigner son générateur. Ils le ligotèrent, le jetèrent dans un réduit et se précipitèrent sur le générateur qu'ils faillirent faire exploser en calant le régulateur. Ils mirent bas les feux et, fiers de leur exploit, regagnèrent leur régiment où ils reçurent les félicitations de leurs chefs pour l'acte d'héroïsme accompli, au péril de leur vie, pour sauver le duc, dont les jours avaient été menacés par le bandit de Français, qui voulait provoquer une explosion au passage de ce personnage. Les journaux allemands glorifièrent ce haut fait dans des articles dont nous espérons retrouver les extraits parmi nos décombres pour les livrer à la lecture de nos concitoyens qui pourront ainsi apprécier la fragilité du fil auquel étaient suspendus notre existence, le sac de la Ville et la sécurité de ses habitants.

Les premières troupes passèrent après avoir brisé toutes les portes trouvées fermées, d'autres suivirent, pillant les magasins. Ce fut le 4 septembre que parurent les services d'étapes, Kommandantur et Inspektion.

Le passage et l'installation de ces troupes à Chauny ne se firent pas sans incidents graves. Un brave ouvrier, Brismontier, fut assassiné d'un coup de fusil, à bout portant, au retour de son jardin. Une jeune fille fut tuée chez elle, sous les yeux de sa mère. Une autre fut blessée. Une ferme fut incendiée dans le faubourg du Brouage. Le général me fit demander pour m'exprimer ses regrets, au sujet du meurtre de Brismontier et m'invita à faire connaître le coupable pour le livrer à la justice et le punir sévèrement. On ne peut pas être plus ironique ! A la Neuville-en-Beine, la justice fut plus heureuse, elle retrouva le soldat coupable du viol et de l'assassinat de deux femmes. Il fut fusillé derrière le cimetière de Chauny. Quant à la ferme, on me démontra qu'elle avait été incendiée par le propriétaire lui-même.

Les critiques et la réprobation générales, soulevées par les crimes des troupes allemandes en Belgique, avaient ému le haut commandement qui entreprit de démontrer son innocence en France. Le 2 novembre 1914, le quartier général du général von Klück, qui se trouvait à Folembay, institua une commission d'enquête, composée de M. le comte de Brigode, M. Navarre, adjoint au maire de ce bourg, M. Soulier, M. Paul Ternynck et moi. Un officier d'état-major promena cette commission dans plusieurs communes pour lui faire constater qu'aucun immeuble n'était incendié et demander aux maires si quelqu'un avait été assassiné. L'officier enjoignit à la Commission d'établir un procès-verbal de son enquête, ce qui fut fait avec la mention spéciale que cette enquête et la conversation avec le Maire avaient eu lieu en présence d'un officier d'état-major de la première armée. Le maire de Champs signala un vol commis dans la nuit même. La commission se transporta sur les lieux, la fermière expliqua bravement que ses soupçons se portaient sur des soldats partis dans la nuit. L'officier d'état major déclara qu'il y avait lieu à un supplément d'enquête et ajourna la rédaction du procès-verbal. La commission n'en entendit plus parler. M. Paul Ternynck, sollicité, en sa qualité de Président de la Croix-Rouge, de déposer sur la façon dont les blessés français avaient été traités par les médecins allemands, déclara ne pouvoir scinder sa déposition et séparer les soins donnés aux blessés des procédés employés

par le docteur Pretorius, qui expulsa, sans délai et sans ménagement, la Croix-Rouge française et ses blessés de l'école des filles et s'empara du matériel au profit des lazarets allemands. M. Paul Ternynck maintint avec une énergie chaleureuse sa prétention de mettre au grand jour les agissements de Pretorius, aussi bien que le dévouement des médecins qui étaient sous ses ordres. L'officier d'état-major renonça au procès-verbal. Je fus également sollicité de faire une déclaration concernant Chauny. Je narrai l'assassinat de Brismontier et de la jeune fille, le viol et l'assassinat des deux femmes de La Neuville-en-Beine, l'incendie de la ferme Boutillier. Mais ces déclarations n'étaient pas du goût du Quartier général de von Klück, qui n'insista pas pour la rédaction d'un procès-verbal. Chauny resta hors de l'enquête, de même que Champs et la Croix-Rouge française de Chauny, et nous n'en entendîmes plus parler.

LA MAIRIE EST EXPULSÉE DE L'HOTEL DE VILLE

Le 6 septembre, la Municipalité et les services municipaux furent expulsés de l'Hôtel de Ville, pour y recevoir le général von Bertrab, dont le premier soin fut de saisir la caisse municipale, où il trouva 27.788 fr. 50. A la suite de démarches multiples, il consentit à rendre 9.220 francs pour faire face aux besoins communaux et conserva 12.568 fr. 50 en garantie de la bonne conduite de la population. Cette somme fut plus tard appliquée à concurrence de 1.000 francs à une amende infligée à la ville pour insuffisance de travailleurs, demandés par le service des chemins de fer et, pour le surplus, à des contributions de guerre.

La municipalité et les services communaux furent installés dans le café de la Comédie, qui devint la maison commune, dans l'acception la plus large qu'on puisse donner à ces mots. C'était une maison de verre où rien ne pouvait passer inaperçu, où tout était vu et entendu, souvent d'une oreille ou d'un oeil distraits, à moitié seulement, et par suite faussement interprété, mal commenté et mal rapporté.

Ceux qui voulaient et savaient se rendre compte étaient à même de le faire.

Du matin au soir et même la nuit, civils français, soldats et officiers allemands, femmes et enfants y pénétraient à toute heure, s'y installaient, s'entretenaient des faits du jour, sans égard pour le travail fou auquel les différents services étaient astreints. Une table de marbre représentait la recette municipale, une autre le secrétariat, une troisième le service des travaux, une quatrième celui des logements et réquisitions, une cinquième le poste de police, une sixième l'estampillage des cartes d'identité, une septième la délivrance des laissez-passer, une huitième le cabinet du maire, une neuvième le bureau des interprètes. Je veux profiter de ce que je viens de parler de ce service pour dire combien il nous a été utile et pour remercier de leur concours Mlle Gabrielle Cavallier et M. l'abbé Turpin, qui se sont offerts à nous spontanément et n'ont jamais marchandé ni leur temps ni leur travail. Mlle Cavallier a tenu une collection complète des ordres allemands, dont nous avons heureusement conservé un exemplaire ; M. l'abbé Turpin a relevé les courages et contribué à maintenir la ferme confiance de la population qui faisait l'étonnement des officiers allemands. Tous les employés, en assurant régulièrement leurs services dans ce milieu que nous avons dénommé « un enfer », ont fait preuve d'un dévouement, auquel j'ai maintes fois rendu hommage. J'ai été obligé à plusieurs reprises de m'en porter garant envers la

population. Il me paraît grandi encore par le recul et le calme relatif dans lequel nous sommes revenus.

Aussitôt son installation, la Kommandantur exigea la permanence nuit et jour de trois otages, dont le maire ou l'adjoint alternativement chaque nuit. Ce service fut l'abord assuré par les conseillers municipaux et le clergé. Plus tard, d'autres de nos concitoyens furent adjoints. Nous espérons pouvoir en établir la liste pour que leurs noms restent dans l'Histoire de notre Ville, car, à côté des bonnes volontés manifestes, nous avons constaté des préoccupations égoïstes et personnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE

Le Conseil municipal put tenir sa première séance le 14 septembre 1914. Il se réunit d'abord aussi souvent que les circonstances l'exigeaient, puis ensuite, régulièrement chaque semaine, de façon que la municipalité se trouvait en contact constant avec lui et vivait avec le Conseil dans la plus parfaite harmonie. Notre Conseil municipal présentait le spectacle, rare en pays envahis, de posséder la majorité de ses membres, 16 conseillers étaient présents. Chaque procès-verbal constate, presque toutes les fois, la présence effective de tous les membres. Nous avons tenu près de 150 séances, dont les décisions sont rapportées dans des procès-verbaux relatés sur des registres que j'ai eu le bonheur et la satisfaction de rapporter avec moi de notre exil. Ils permettront de se rendre compte du travail de mes collaborateurs, ils sont le plus beau et le plus juste hommage que l'on puisse rendre à leur dévouement, au tact, à la prudence et à la fermeté avec lesquels ils ont pris les intérêts de la ville. La plus grande satisfaction éprouvée par moi est de pouvoir leur déposer, aujourd'hui, ce monument que j'ai jalousement défendu, parce que je le considère comme le plus éclatant témoignage de ma gratitude envers mes collègues et mes collaborateurs. Je les prie de trouver ici l'expression de mes remerciements les plus vifs et les plus sincères pour l'aide et le concours qu'ils ne m'ont ni épargnés ni marchandés.

Il ne reste plus qu'à feuilleter chacun des registres des délibérations, pour avoir l'histoire administrative de notre ville pendant l'occupation allemande.

LES CONTRIBUTIONS DE GUERRE

Je ne veux pas entreprendre de donner le détail des difficultés, avec lesquelles nous nous sommes trouvés aux prises, vous narrer toutes les questions que nous dûmes solutionner, vous rapporter les nombreuses et énergiques protestations que nous avons opposées aux ordres des Allemands, aux contributions qu'ils nous imposaient. Toutes nos démarches sont relatées dans ces délibérations, toutes nos lettres de protestation y figurent entièrement.

Nos concitoyens y verront notre souci constant d'aplanir les difficultés qui se présentaient journellement, nos efforts pour rendre moins pénibles à la population les rigueurs et les calamités de la guerre. Ils pourront juger la froide ténacité avec laquelle les ordres allemands étaient discutés, la subtilité des subterfuges employés pour les éluder ou en atténuer la portée. Ils apprécieront la persévérance obstinée avec laquelle nous réitérions inlassablement les mêmes pro-

testations pour essayer de détendre la dure étreinte qui nous enserrait. A chaque page, ils y trouveront la marque de la dignité de notre attitude devant l'ennemi, les traces de l'ardeur avec laquelle nous avons défendu contre lui les intérêts et la sécurité de la population chaunoise.

Les contributions de guerre étaient le principal souci de nos occupants, c'était pour nous la menace constante suspendue sur nos têtes. En principe, elles étaient toujours payables en espèces françaises ou allemandes qui étaient introuvables. La contribution de guerre affecta d'abord la forme d'une indemnité pour la nourriture des officiers. Nous fûmes taxés à 5.600 marks par semaine. Nous pûmes en obtenir la réduction à 4.200 marks. Le 1^{er} juillet 1915, la Kommandantur nous avisa de la cessation de cet impôt et de son remplacement par une contribution de guerre, frappant la région de l'armée toute entière, avec solidarité entre les communes. Une autre fois, la contribution de guerre nous fut appliquée sous forme de frais de transformation des magasins de M. Soulier en établissement de bains, coût 40.000 marks, avec remarque de l'intérêt que cette opération présentait pour la ville. Nous protestâmes et pûmes obtenir une réduction. Un jour, nous reçûmes un ordre de payer 10.307 marks 75 pour plantation de pommes de terre dans différentes communes. Nous en avons obtenu la restitution ou du moins l'imputation sur contribution. Une autre fois on exigea le versement de 40.000 marks en bons communaux, pour participation au fonds de roulement de la banque de change instituée à Chauny.

Une insistance persévérante de plusieurs mois nous fit rentrer dans cette somme que nous réclamions lors de chaque règlement de compte avec la Kommandantur. Cette rentrée fut laborieuse et fait l'objet d'un compte de deux colonnes, dont je recommande l'obscur clarté aux comptables qui voudront bien ouvrir nos registres de délibérations.

LES BONS COMMUNAUX. - LES IMPÔTS

Pour faire face à toutes ces exigences, nous créâmes des bons communaux dès le 14 septembre 1914. Ces bons furent établis avec le plus grand soin. Ils étaient extraits de registres à souches portant la signature du maire ou de l'adjoint, de trois conseillers municipaux et du receveur municipal. Ces signatures étaient répétées sur la souche pour servir de contrôle. Toutes les communes et même des établissements particuliers eurent recours aux mêmes expédients. Il en résulta une multiplicité de bons de tous les formats, de toutes les formes et de toutes les couleurs, qui jetèrent le trouble, le doute et le désarroi dans le commerce. Pour y obvier, le Conseil municipal de Chauny offrit aux communes voisines des prêts en bons de la ville. Cette proposition fut acceptée avec reconnaissance. Le commerce de Chauny fut, de ce fait, débarrassé des coupures étrangères, mais seulement jusqu'à l'établissement de la banque de change qui déversa dans notre ville des bons extérieurs dont il était impossible de contrôler l'authenticité, ainsi que nous en fîmes l'observation au commandant, en réponse à son ordre nous intimant l'obligation de les recevoir. Plus tard, le haut commandement allemand s'ingéra dans la confection des bons et créa les bons régionaux, émis sous la solidarité des communes formant la région. La contribution de guerre devint alors régionale. Les bons de notre région (Nord, Aisne, Oise) étaient émis à Fourmies, sous la surveillance d'une commission de contrôle dont je fis partie et dont mes collègues me firent l'honneur de me nommer président. Tous les documents relatifs aux émissions de

bons communaux et régionaux, les ratifications du général Quartier-Meister qui présidait à ces émissions et ordonnait les impôts, sont insérés tout au long dans les procès-verbaux de nos séances, qui relatent également et font ressortir le rôle odieux imposé par la Kommandantur aux conseillers municipaux pour le recouvrement des impôts. Dans le but de ne pas déprécier la valeur des bons, en en multipliant le tirage, l'Inspektion exigeait le paiement des impôts en bons des anciennes émissions, après avoir, bien entendu, épuisé tout le numéraire et les billets de banque chez les particuliers. Elle émettait la prétention de faire rentrer dans ses caisses les bons donnés en paiement aux ouvriers. L'énoncé seul de cette prétention vous montre les impossibilités devant lesquelles se trouvaient la Municipalité et le Conseil pris entre l'autorité allemande et la population qui confondait trop souvent la victime et les bourreaux. C'est par suite de ces exigences et en conséquence des protestations opposées par le Conseil aux ordres donnés, que tous les membres de cette assemblée firent contraints d'aller, de porte en porte, frapper à la caisse de leurs concitoyens, sous l'escorte d'un gendarme, accompagné d'un interprète, chargé de rapporter à la Kommandantur le degré du zèle du malheureux conseiller. Chaque imposition donnait lieu à l'internement des otages, et notre collègue, M. Emile Ternynck, pourra vous raconter qu'une protestation faite à un gendarme, voulant étendre le champ de ses opérations dans un quartier autre que celui qui lui était échu, valait 8 jours d'arrêts, que notre ami d'ailleurs supportait gaillardement, avec l'aisance que donne une grande habitude. La préoccupation de faire produire du numéraire par des gens dont les bourses étaient épuisées hanta dès le début les spécialistes boches. Chauny était dotée d'une « Wirtschaftsausschuss » qui, le 15 février 1915, tint une assemblée plénière des maires des différentes Kommandanturs de l'armée I, pour leur proposer de créer des bons de réquisition au porteur. Un long procès-verbal a été dressé ; il est intéressant à consulter. A plusieurs reprises des ordres parurent, enjoignant à chacun de déclarer les valeurs en sa possession, sous peine des punitions les plus sévères et même de confiscation. Il fut question plusieurs fois de faire faire le dépôt des titres, pour garantir le remboursement des bons et par là même augmenter leur valeur fiduciaire. Il fut même parlé de la création d'une banque. L'armistice a heureusement mis fin à ces détressements à main armée, juste au moment où un nouvel impôt de 14.000.000 de marks allait s'abattre sur la région Nord, Aisne, Oise.

CRAINTES DE DISETTE

Des essais furent faits de tous les moyens propices à faire sortir les valeurs de leurs cachettes. Le ravitaillement était un excellent prétexte auprès de gens qui avaient la vision du spectre de la famine. L'organisation grandiose du Comité américain « For Relief in Belgium » rassura les plus timorés. Vous trouverez dans nos procès-verbaux le compte rendu des séances tenues à Marle, le 10 avril 1915, et à Guise, le 3 mai suivant, pour l'établissement et la mise en marche de cette oeuvre magnifique, qui fonctionna jusqu'au dernier jour avec une régularité parfaite, dont vous trouverez la trace dans nos procès-verbaux. Elle soulagea nos craintes et suppléa au tarissement des vivres qui se manifesta dès le commencement de janvier 1915 par la suppression de la farine. Jusqu'à cette date nous avons pu nous en procurer au moulin d'Apilly. Nous fûmes avertis de l'amointrissement des stocks et des difficultés rencontrées par les cultivateurs pour la

livraison de leur blé. Toute possibilité fut subitement interdite ; on fit l'inventaire de notre magasin en nous annonçant la fourniture de farine de seigle par l'armée allemande. Le pain devint noir et la portion journalière réduite à 125 grammes. Nos boulangers eurent beaucoup de peine à confectionner leur nouveau pain et l'ère des grosses difficultés commença pour nous dans l'alimentation de la population qui, certains jours, se trouva en présence de pain immangeable. La suppression de la viande suivit de très près celle de la farine et nous abordâmes une période hérissée des plus gros soucis et de sombres préoccupations, dont la population ne se rendait pas compte. La farine n'était livrable que contre espèces que nous ne pouvions plus nous procurer. Nous obtînmes de l'armée allemande de l'échanger contre des bons de réquisition de blé. Il nous fallut envoyer dans les villages, négocier l'acquisition de ces bons. Les limites de la Kommandantur se modifiaient constamment, la circulation se restreignait de plus en plus. Une nouvelle kommandantur vint s'installer à Chauny, qui fut divisée en Chauny-Land et Chauny-Stadt. Chauny-Land interdit à Chauny-Stadt de s'approvisionner sur son territoire, de sorte que nous fûmes réduits aux seules limites de la ville. A nos instantes réclamations, dont vous trouverez le texte dans nos procès-verbaux, on nous répondit : « augmentez vos marchés ». Nous nous évertuâmes à expliquer que les marchés de Chauny étaient approvisionnés par les villages environnants, et nous ne pûmes obtenir ni l'autorisation d'envoyer chercher des légumes au dehors, ni de les faire apporter. J'appris un jour, par le maire de Coucy, qu'un tas de poireaux, qu'il évaluait à 40.000, se pourrissait à Auffrique. Je fis une demande d'autorisation d'aller les chercher. Elle fut rejetée. Je fis intervenir l'officier allemand attaché au ravitaillement américain, il ne put rien obtenir.

Bien que je me sois promis de ne pas allonger ce compte rendu par la citation de textes, je ne puis résister au désir de placer sous vos yeux, la réponse, faite à un groupe de nos concitoyens qui, voulant ajouter à leur menu un plat de poissons, avaient demandé l'autorisation de pêcher à la ligne :

A l'Administration Municipale,

En réponse à votre demande, on vous communique que, d'après de nouvelles dispositions de l'Inspection de l'étape, il n'y a pas lieu d'autoriser cette demande, c'est-à-dire la pêche à la ligne, interdite depuis le commencement de la guerre.

Que les pétitionnaires se contentent, comme les autres citoyens, de la nourriture offerte par la C. R. B. ainsi que de ce qu'ils récoltent eux-mêmes, qu'ils paient leurs impôts et que, dans leur temps libre, ils fassent en sorte, au lieu de se livrer à ce sport, de remplir le plus tôt possible leur devoir, de même que leurs concitoyens, en acquittant leurs contributions.

De plus, qu'ils fassent avancer la culture des légumes, qui est insuffisante, et procurent de l'argent à leurs concitoyens pour la vente de ces légumes.

Qu'ils s'occupent de nourrir leur bétail, en fauchant l'herbe le long des fossés et au bord des chemins.

Qu'ils élèvent aussi leurs enfants.

Qu'ils fassent le salut prescrit aux autorités qui commandent dans la ville, pour éviter une punition, c'est-à-dire qu'ils le fassent plus exactement et d'une manière plus correcte, et d'autres choses qui sont de leur devoir et qui doivent être connues à chacun, qui sait penser et peut se faire une idée, quand il s'agit de rapports entre le vain-

queur et le vaincu.

SAMSON, *Lieutenant-Colonel.*

Voilà, Messieurs, le ton de nos rapports avec nos occupants.

Il n'est pas besoin de vous dire que, réduits à puiser notre nourriture dans les strictes limites de Chauny, nous n'y trouvions que la portion congrue. Nous pûmes cependant obtenir du lait de Condren et Viry, pour les enfants et les malades. Nous pûmes ainsi assurer jusqu'au dernier jour le fonctionnement de la Goutte de Lait, qui subit des variations et des transformations. Les dames qui voulurent bien assumer cette tâche délicate et assurer ce service pendant toute la durée de la guerre, avec un zèle et une persévérance inlassables, furent obligées, à un moment donné, d'exiger que les enfants boivent leur lait sur place, pour avoir la certitude qu'il était bien absorbé par eux.

Taxés pour la livraison des oeufs, sur le nombre de poules, de poussins et de coqs, obligés de déclarer les lapins élevés dans nos clapiers, nous fûmes contraints de nous adresser aux abattoirs allemands, pour avoir un peu de nourriture. Je pus obtenir la cession de têtes et de tripes d'animaux abattus. Cette viande, fragile et susceptible de décomposition rapide, demanda l'application de mesures énergiques et sévères. Je ne veux pas faire ici le procès des faiblesses humaines et des agissements auxquels peut entraîner le désir du lucre et de la spéculation ; je dirai simplement que, tout le monde voulant s'improviser marchand de viande, nous nous vîmes obligés d'en municipaliser la vente, comme nous l'avons fait pour le pain. Nous devînmes tripiers municipaux, interdisant l'entrée de la ville, le colportage et la vente de la viande à qui que ce fût. Cette simple indication vous dit toutes les colères que nous assumâmes sur nos têtes et les récriminations qui nous assaillirent. Nos justifications, s'il en est besoin, sont dans nos procès-verbaux.

LE RAVITAILLEMENT

Ces difficultés de l'existence avaient été préméditées par les Allemands, dès le début de leur installation. Elles faisaient partie de leur programme. Le 26 novembre 1914, alors que nous trouvions encore de quoi satisfaire nos appétits, une circulaire de la Kommandantur nous avertit du danger de manquer de vivres et nous engagea à supplier humblement le gouvernement helvétique de venir à notre secours. Nous primes cet avis pour un piège grossier, un bluff destiné à impressionner les neutres et les engager à intervenir auprès de nos gouvernants. Nous répondîmes par une proposition d'achats de denrées, en précisant que nous nous adressions à la Suisse sur l'invitation de l'autorité allemande. On sentait, dans toutes les conversations, le dépit d'être arrêté sur les bords de l'Aisne, et le besoin de pression pour arriver à une paix que l'on avait alors la prétention de dicter. L'officier d'état-major, qui avait dirigé l'enquête dont j'ai parlé précédemment, m'avait proposé de faire partie d'une mission destinée à aller porter ses doléances en France, et sur mon refus m'avait demandé le nom des personnalités de la région auxquelles il pourrait s'adresser.

Le ravitaillement C. R. B. nécessita une organisation méthodique et ordonnée. Chauny était

chef-lieu de région. Le nombre des communes alimentées par elle fut très variable. M. Soulier mit très aimablement à notre disposition ses magasins, son activité et sa compétence commerciale. Nous ne pouvions pas demander mieux. Il organisa les distributions qui se faisaient rapidement, eu égard au grand nombre de clients demandant à être servis ensemble. Quatre mille comptes furent ouverts par le service de comptabilité, mis et tenus à jour, ce qui nous permet aujourd'hui de délivrer le compte de chacun à sa première demande. Les distributions de vêtements envoyés gratuitement furent faites dans un ordre fixé par voie de tirage au sort, avec émargement par le bénéficiaire dont le tour ne revenait qu'après épuisement des listes. Une de nos grosses préoccupations fut également le chauffage. Nous brûlâmes du coke acidulé de la Soudière, nous pûmes escamoter aux Allemands du charbon de MM. Ternynck, mais ces provisions épuisées, nous fûmes obligés de nous adresser aux Allemands, qui nous firent diverses livraisons contre espèces sonnantes. Tout le monde n'ayant pas du bon argent dans ses poches, nous imposâmes aux privilégiés qui souscrivaient une commande l'obligation de déposer une somme double, dont la moitié lui était fournie en charbon et l'autre moitié remboursée en bons communaux. Nous passions ainsi une commande double de la souscription et pouvions satisfaire les déshérités. Les mines de Ressaix nous vinrent en aide, en acceptant une commande sur le dépôt de titres de l'hospice.

LES SERVICES SCOLAIRES. - LE COMITÉ CHAUNOIS DE LA CROIX-ROUGE

Il ne suffisait pas d'assurer l'alimentation de la population, il fallait aussi penser à l'instruction et l'éducation des enfants. Dès les premiers jours de l'occupation, tout ce qui était monument public fut envahi par les lazarets allemands, dans lesquels passèrent un nombre de blessés impossible à chiffrer, surtout à la retraite de la Marne. Les pansements se faisaient dans les escaliers et les couloirs. Nos écoles, celles des Manufactures, le collège Saint-Charles, le couvent de La Croix, l'église Saint-Martin, tout était pris pour les blessés allemands. Nos blessés français, venus de Saint-Quentin et de Cuts, expulsés de l'école des filles, étaient recueillis dans les magasins de M. Ternynck, l'usine Tanchon, l'imprimerie Emery et le pensionnat de Mlle Hallot. Je ne puis laisser passer cette citation, sans dire que le dévouement de la Présidente et des dames de la Croix-Rouge, de Mlle Hallot, des dames et des jeunes filles qui leur apportèrent leur concours, fit l'admiration de tous et est digne d'être cité au tableau d'honneur de notre ville. Nous dûmes donc chercher des locaux libres pour ouvrir nos écoles, nous fîmes des classes dans le temple protestant et dans les magasins de la brasserie de M. Marlin, mis obligeamment à notre disposition. Ces classes furent dirigées par Mme Lallemand, dont la tâche rut particulièrement lourde.

Il nous fallut aussi songer aux jeunes gens fréquentant l'Ecole supérieure ou les cours secondaires. Avec la collaboration de M. Vasseur et de M. Lallemand, professeurs à l'Ecole supérieure, et des professeurs de Saint-Charles, nous ouvrîmes des cours dans le pensionnat de Mlle Boivin. Toutes ces classes fonctionnaient aussi régulièrement que le temps et les Allemands le permettaient.

Les Allemands s'emparèrent également de l'hôpital-hospice de la ville, chassant malades, vieillards et personnel, alors que de tous les points du front, ils amenaient des malades, des infirmes, des enfants et des vieillards qu'ils confiaient à l'Administration municipale.

Il fallut parer à ces besoins par des moyens de fortune.

On aménagea la salle de musique pour les hommes, et l'ancienne imprimerie Emery pour les femmes ; les orphelins furent recueillis dans une maison particulière ; plus tard, l'autorité allemande permit l'usage d'une partie de la gendarmerie qui servit à hospitaliser les vieilles femmes. L'imprimerie Emery, devenue libre, servit d'asile aux enfants séparés de leurs mères, enlevées par les Allemands.

Il fallut reconstituer tout le matériel : lit, literie, linge de corps, vêtements ; ce fut un très gros travail.

La Municipalité trouva auprès de la population tout l'appui dont elle eût besoin.

Ces installations, quelque rudimentaires qu'elles fussent, permirent de donner des soins utiles. Les vieillards arrachés à leurs villages trouvèrent un lit, du linge propre et un adoucissement à leurs derniers moments.

LES RÉQUISITIONS - LES PRISONNIERS CIVILS

Comme toutes les villes envahies, Chauny eut à répondre à de nombreuses réquisitions de travail, de matériel et d'objets divers.

Dès le début de l'occupation, les soldats et officiers allemands faisaient directement des réquisitions dans les magasins et chez les particuliers, délivrant des bons que la Kommandantur déclara plus tard sans valeur et souvent même n'en délivrant aucun.

Cette manière de procéder permit à l'administration municipale de protester énergiquement auprès de la Kommandantur, à qui on fit remarquer que si elle n'y mettait ordre, les magasins et maisons allaient être vidés, sans grande utilité, et qu'il n'y aurait plus moyen d'arriver à fournir en ustensiles de ménage et de cuisine, en linge, en vêtements, en chaussures, etc..., tous les hôpitaux, les cuisines des troupes, les cantines d'officiers, les logements d'officiers, etc., en pleine création.

Ces protestations émurent la Kommandantur qui donna l'ordre de ne plus délivrer quoi que ce fut, sans un bon émanant d'elle et muni d'un cachet de la mairie.

Pour paradoxal que paraisse cet ordre, il permit d'arriver à ce résultat : les marchandises ne furent plus réquisitionnées que contre la délivrance de bons réguliers ; le pillage fut évité et, chose importante, l'intrusion des gendarmes chez les habitants fut rendue beaucoup moins fréquente. Les habitants eurent moins à souffrir des visites domiciliaires qui se terminaient toujours par la découverte d'une cachette ou la rafle d'objets non réquisitionnés.

Grâce à cette mesure, beaucoup de nos concitoyens purent, jusqu'au dernier moment, conserver leurs meubles, une grande partie de leur literie et de leur linge, résultat très appréciable.

Chef-lieu d'étape, noeud de chemin de fer, ville importante sur le front, Chauny se vit envahie par de nombreuses formations, d'innombrables bureaux et des lazarets considérables. Nos rues, nos places servaient de refuge à des parcs d'automobiles. Notre place Bouzier était couverte de baraquements. La circulation intense se poursuivait sans discontinuation, la rue de la Chaussée ne présentait que deux longues files de voitures ininterrompues. Des gendarmes et des M. P. étaient de faction sur les places et aux croisements des rues. Un journal allemand, dans une description de notre ville, a dit ironiquement que l'on se croyait à Potsdam. Deux fois, nous avons entendu le canon français se rapprocher, nous avons vu l'inspection, la Kommandantur, les lazarets, toutes les formations faire leurs bagages pour partir. Mais notre joie fut de courte durée. C'était en septembre 1914 et en juin 1915. Le faux départ de 1914 servit de prétexte à l'enlèvement des prisonniers civils. Ce fut fait avec une rage folle et surnoise, une inhumanité indescriptible. Un officier allemand qui m'accompagnait pour me servir d'interprète auprès du général, m'a dit: « C'est fou! Le commandant a perdu la tête! » Sur la place, nous vîmes tout à coup apparaître des hommes, en tablier, en gilet, en sandales, accompagnés d'un soldat ou d'un gendarme. On les avait pris chez eux, dans leur jardin, dans la rue, tels qu'ils étaient sans leur permettre de se vêtir. On les enferma dans l'église Saint-Martin. Je courus à la Kommandantur demander des explications. On m'emmena à l'église voir le commandant, que nous ne trouvâmes pas. Ce fut une journée folle. Je fus reçu par le général von Bertrab, qui me fit dire : « Rassurez toutes les femmes. Dites-leur de rentrer chez elles. Les hommes seront très bien traités, ils seront considérés comme des prisonniers de guerre. « - Mais, objectais-je, ces pauvres gens ne peuvent pas partir sans vêtement, sans un peu de linge. - C'est juste, ils ne partiront pas sans que vous soyez averti et que vous puissiez prévenir leur famille. » Je descendis de l'Hôtel de Ville, un peu rassuré par ces paroles, et cherchant moi-même à rassurer celles qui se lamentaient. On vint me prévenir subitement d'un rassemblement sur la place. J'y courus. Je vis le groupe commencer à s'ébranler ; c'était le départ des hommes ramassés comme prisonniers civils. Je cherchai le commandant pour lui rappeler les paroles du général. Je trouvai un civil, faisant fonction de gouverneur, qui était au courant de ma conversation avec le général. Il prit sur lui de faire arrêter la colonne, pour donner aux femmes le temps d'apporter les paquets faits à la hâte. Ce sont, Messieurs, des journées qui resteront à jamais gravées dans la mémoire de ceux qui les ont vécues. Le lendemain, il y eut un semblant d'appel et un semblant de visite médicale. Les apparences étaient moins brutales et moins féroces, et il fut possible d'en sauver quelques-uns en les réclamant énergiquement : pour le service de la population, les boulangers, bouchers, etc, pour le service des réquisitions, les employés de la ville et des ouvriers d'état.

Une certaine quantité d'hommes, qui n'avaient pas répondu aux appels du 19 septembre, parvinrent à se soustraire aux recherches et aux perquisitions des gendarmes, en se tenant cachés.

Ils devinrent l'objet d'un gros souci pour l'administration municipale, au moment de l'établissement des cartes d'identité prescrites obligatoirement à tous les habitants à partir de 14 ans et dont tout le monde devait être constamment porteur, pour les exhiber à toute réquisition.

Les plus impatients sortirent les premiers de leurs cachettes et se firent inscrire pour avoir leur carte ; la lassitude en gagna d'autres qui abandonnèrent plus tard leur réclusion volontaire.

Les perquisitions, les dénonciations, etc, furent pour ceux qui résistèrent le plus longtemps la

menace d'un gros danger qui les décida à se présenter à l'autorité allemande. Les délais expirés, il fallait trouver des excuses et des explications. Tous ces hommes s'adressaient tout naturellement et en toute confiance à l'administration municipale, à laquelle ils demandaient d'atténuer leur cas auprès de l'autorité allemande et de leur éviter les punitions annoncées.

La mairie devait agir suivant les événements et les circonstances et était obligée souvent d'user d'une certaine diplomatie, pour obtenir d'un sous-officier le cachet de la Kommandantur ou profiter d'un moment d'inattention pour apposer cette empreinte sur la carte irrégulière.

Beaucoup de ces hommes ne se sont jamais doutés des responsabilités encourues pour eux et des ruses employées pour dissimuler leur cas.

L'autorité militaire allemande les présumait toujours en situation frauduleuse et ne voyait en eux que des soldats français égarés ou des espions.

Bien des solutions ne s'obtinrent pas facilement

Il y avait à Chauny des soldats français et anglais réfugiés, des territoriaux non démobilisés, des soldats en congé à un titre quelconque, des bavards, des bavardes et des inconséquents.

A différentes reprises, l'autorité allemande ordonna à tous les soldats de se faire connaître dans un délai déterminé, sous peine de répression terrible pour eux, les municipalités et leurs hôtes.

Des affiches avisèrent plusieurs fois que des soldats découverts, des habitants les ayant cachés, des maires ne les ayant pas dénoncés, avaient été fusillés. Quelques soldats français et deux soldats anglais, dont la situation devenait périlleuse, demandèrent à l'administration municipale de transmettre leur soumission à l'autorité allemande et partirent pour l'Allemagne comme prisonniers civils.

D'autres préférèrent ne pas se soumettre et courir les risques de leur situation. L'administration municipale n'hésita pas à prendre toute sa part de cette responsabilité, sans songer un instant à dénoncer ses compatriotes et à se soustraire au danger qui la menaçait et qui pesa sur sa tête, jusqu'au jour de l'armistice.

Les noms des officiers de réserve et des anciens officiers furent réclamés par la Kommandantur.

L'Administration municipale ne donna que les noms des officiers de réserve mobilisés se trouvant de l'autre côté des lignes.

Un autre ordre enjoignit à tous les hommes de 20 à 49 ans, de faire connaître leur situation militaire. C'était sérieux : un officier instructeur s'occupait spécialement de cette question.

L'Administration municipale, en raison de la situation d'un grand nombre de ces hommes, pressentit un gros danger pour tous et entama des pourparlers avec la Kommandantur.

Prenant pour prétexte la quantité d'hommes dont l'exécution de cet ordre encombrerait la Kommandantur et profitant d'un accès de paresse qui se manifesta chez l'officier, elle obtint que la liste de ces hommes fût établie par la Mairie, où ceux-ci se présenteraient pour donner les renseignements demandés, de façon que l'officier instructeur n'eût plus qu'à les contrôler.

Après hésitation, la Kommandantur accepta cette manière de faire, ce qui permit à l'Administration municipale d'arranger bien des situations, de styler les intéressés et de dicter les réponses à faire.

L'officier instructeur parut pénétré des apparences de sincérité des renseignements fournis et ne se livra qu'à un examen sommaire. Il fit appeler chaque individu à qui il délivra un certificat qui le mit à l'abri de toutes nouvelles investigations et tranquillisa tout le monde. Un seul fut envoyé à Hirson, sa situation ayant paru douteuse : c'était un égaré du 42^e Artillerie.

Ce fut une période fort angoissante ; les conseils furent toujours donnés avec beaucoup de prudence, avec l'unique souci de ne pas risquer inutilement l'existence des intéressés et d'éviter des représailles pouvant s'appesantir sur toute la population.

La Mairie était toujours attentive aux moindres rumeurs, prévenant tout danger, parant aux imprudences qui pouvaient avoir des conséquences irréparables.

Si, dans tout ce paragraphe, j'ai employé continuellement les mots « Administration municipale », je l'ai fait à dessein, pour associer à ces faits les actes de l'employé qui m'a aidé dans cette tâche et qui, de ce chef, assumait sur ses épaules une grosse part de responsabilité personnelle.

LES TRAVAILLEURS CIVILS

Après ces prélèvements inhumains, la Ville eut encore à fournir des ouvriers robustes ; c'était le terme consacré de la réquisition. Ceux qui ne travaillaient pas pour l'armée allemande furent employés par nous sur les chemins et à des travaux dont il était parlé depuis longtemps. C'est ainsi que nous fîmes combler l'abreuvoir du Pont-Royal, couvrir le fossé longeant le chemin de fer et le rû Canton dans sa partie vers la place Bouzier. Nous rectifiâmes les talus des promenades, etc.

Cette accalmie fut de courte, durée. Dès la fin de 1915, il restait bien peu de travailleurs inoccupés par les Allemands.

Le 1^{er} janvier 1916, ceux-ci nous donnèrent la mesure de ce qu'ils pouvaient faire et devaient faire plus tard. C'était un dimanche. J'étais à la cité d'Autreville, que les Allemands rattachaient à Chauny, et où il fallait nommer un adjoint. Un sous-officier de la Kommandantur vint me chercher pour me conduire auprès du commandant qui me demandait. Il fallait 65 hommes pour aller travailler dans la forêt de Saint-Gobain. Ceux que les Allemands avaient fait convoquer ne s'étant pas tous présentés, le Maire était rendu responsable et devait compléter le contingent. En première ligne on prenait tous les agents de police, les employés municipaux. Un lieutenant, furieux comme une bête féroce, fit enfermer tout le monde dans une salle gardée par un soldat, baïonnette au canon, pour y passer la nuit. Le lendemain matin, à cinq heures, les portes furent ouvertes et les employés obligés d'aller prévenir les hommes convoqués qu'ils seraient appréhendés par les gendarmes et punis sévèrement s'ils ne se présentaient pas.

Les réquisitions de travailleurs furent de plus en plus exigeantes. Les réquisitions portaient souvent les mots « travailleurs volontaires » ; j'en fis l'observation à la Kommandantur qui,

dans une note du 2 février 1916, dit :

« La non-présentation des ouvriers est très regrettable et rend obligatoires des mesures coercitives.

« C'est une charge de guerre et il ne s'agit pas d'ouvriers volontaires, mais d'ouvriers libres, c'est-à-dire d'ouvriers qui ne sont pas soumis à une surveillance, contrairement aux prisonniers civils qui sont amenés au travail. »

Pour faire mieux toucher du doigt le raffinement des moyens employés pour nous blesser dans nos aspirations les plus vives, voici la réponse faite, le 19 avril 1916, à une demande déposée pour le retour des prisonniers civils d'Allemagne :

A l'Administration municipale

Les difficultés rencontrées pour la présentation des ouvriers de Saint-Gobain, particulièrement la continuelle mauvaise conduite de ceux-ci, qui exige beaucoup de punitions, porte la Kommandantur à renoncer maintenant à faire revenir de nouveaux ouvriers, probablement tout aussi douteux, c'est pourquoi la pétition ci-jointe est refusée actuellement.

Cette affaire ne sera traitée qu'au commencement de mai, après la présentation exacte du nouveau groupe d'ouvriers.

SAMSON,

Lieutenant-Colonel et Commandant.

En mai, ma pétition n'eut pas plus de succès qu'en avril.

Les revues et les appels se multiplièrent et devinrent plus fréquents. Chaque mois, nous étions obligés de fournir la statistique des hommes occupés. On nous demanda également celle des femmes. Quand nous répondions que tout le monde travaillait, on nous opposait des relevés faits dans les rues par les gendarmes, qui avaient noté les hommes inoccupés. Un certain jour, on nous montra un pointage fait par le poste installé au jardin Vanderbecken, qui avait compté le nombre de promeneurs. De jour en jour nous sentions la situation devenir de plus en plus menaçante. On nous disait que la France avait mobilisé les civils jusqu'à 60 ans. Dans ces conditions, on prétendait que tous les civils des pays envahis devaient travailler pour l'armée allemande.

En octobre 1916, les deux Kommandantur Chauny-Land et Chauny-Stadt fusionnèrent et furent réunies sous le commandement du major von Schenk. On nous demanda le recensement de tous les hommes de 14 à 60 ans, avec l'indication, en face de chaque nom, de l'occupation à laquelle il se livrait. Les hommes furent appelés, par classes, à donner ces renseignements eux-mêmes les 9, 10, 11 et 12 octobre 1916.

VERS LE BAGNE DE SISSONNE

Quelques jours après se produisit un appel d'hommes, suivi d'un départ qui nous plongea dans une véritable stupeur. Pour vous mettre au courant de ce qui se passa dans les deux journées du 18 et du 19 octobre 1916, je vous demande la permission de laisser la parole aux deux

procès-verbaux rédigés sous l'impression des faits ; ils en contiennent la narration précise.

Du dix-huit octobre mil neuf cent seize.

Convocation d'urgence du Conseil municipal, adressée individuellement à chaque Conseiller pour le même jour, dix-huit octobre mil neuf cent seize, à sept heures du soir (temps allemand), Café de la Comédie, pour entendre communication d'ordres de l'autorité allemande.

Le Maire, DESCAMBRES.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 1916

Président : M. Descambres, Maire.

Membres présents : MM. Broglin, Soulier, Lambert, Toussaint, Ternynck, Tavernier, Lamy-Radet, Bouré, Tétart, Briquet, Déruas, Ronat et Couturier.

Absents : MM. Cordier, Leguillon, Lamotte, Lefebvre et Hocry, appelés sous les drapeaux.

MM. Chardonner, de Vienne, Barnit, Leleu, Lenglet et Bugnicourt.

La séance est ouverte :

M. le Maire explique que ce matin à onze heures, la Kommandantur, sans donner aucun motif ni explication, a exigé la convocation, pour trois heures de l'après-midi, de tous les hommes inscrits comme ne payant pas leur ravitaillement et non coupés par l'armée allemande.

Un certain nombre de ces hommes se sont présentés, l'officier a trouvé le nombre insuffisant.

Il a fait avancer un piquet de soldats en armes et a demandé vingt employés de la Mairie pour accompagner ces soldats chargés d'appréhender les retardataires, puis il a dit de faire d'autres convocations, afin que, pour sept heures du soir, le nombre des hommes soit porté à trois cent vingt, sans indiquer le but de la réunion, et ce que l'on se proposait de demander à chacun.

Dans cette situation, M. le Maire a cru de son devoir de convoquer d'urgence le Conseil municipal pour le mettre au courant de ces événements et d'inviter, à son de cloche, tous les hommes à se réunir à sept heures du soir, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ne voulant pas prendre sur lui de faire une sélection, quelle qu'elle soit, parmi la population.

A six heures du soir, M. le Maire fut mandé chez M. le Commandant, qui lui donna l'ordre de congédier tous les hommes déjà réunis et de convoquer pour le lendemain jeudi tous les hommes ne travaillant pas pour l'autorité allemande, toujours sans donner aucun motif de la réunion.

Ces convocations furent faites, sur le relevé des déclarations individuelles faites dans les journées du lundi 9, mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12 octobre, par les habitants eux-mêmes qui avaient été invités à faire connaître leurs occupations actuelles.

Aucune autre explication n'ayant été fournie et ne pouvant, en conséquence, être donnée au Conseil municipal, l'assemblée ne peut se rendre compte des motifs et du but de ces convocations et, dans ces conditions, ne peut prendre aucune décision :

La séance est levée.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Du dix-sept octobre mil neuf cent seize

Convocation du Conseil municipal, adressée individuellement à chaque Conseiller, pour le vingt et un octobre mil neuf cent seize, à dix heures du matin (temps allemand), Café de la Comédie, pour délibérer sur les affaires à l'ordre du jour.

Le Maire : DESCAMBRES

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 1916

Président : M. Descambres, Maire.

Membres présents MM. Broglin, Soulier, Lambert, Toussaint, Ternynck, Tavernier, Lamy-Radet, Bouré, Tétar, Briquet, Déruas, Ronat et Couturier.

Absents : MM Cordier, Leguillon, Lamotte, Lefebvre et Hocry, appelés sous les drapeaux.

MM. Chardonner, de Vienne, Barnit, Leleu, Lenglet et Bugnicourt.

La séance est ouverte :

Pour rappeler les événements qui se sont passés dans l'après-midi du 18 Octobre 1916, au sujet des réunions d'hommes demandées par l'autorité allemande, il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du même jour, qui est adopté.

Ensuite M. le Maire fait au conseil municipal l'exposé de ce qui s'est passé dans la journée du lendemain.

Il dit que, sur l'ordre déjà donné dans la soirée du 18 octobre, les hommes qui s'étaient présentés dans l'après-midi devaient revenir le lendemain 19 octobre, à neuf heures du matin, et que la Kommandantur avait donné l'ordre de réunir d'autres hommes, de façon à porter leur nombre à trois cent vingt.

A neuf heures, le nombre de trois cent vingt n'était pas encore atteint, de nouvelles démarches durent être faites pour onze heures du matin, et les absents, malades ou infirmes furent appréhendés de la même manière que la veille par l'autorité allemande.

Deux jours avant cet événement, le 17 octobre 1916, 44 hommes avaient été réquisitionnés par la Kommandantur pour travailler au chemin de fer de Chauny à Coucy-le-Château.

L'ordre portait la convocation de travailleurs robustes de 20 à 40 ans, pour le 18 octobre 1916, à huit heures du matin.

Les nombreuses réquisitions précédentes ayant épuisé la presque totalité des travailleurs disponibles de cet âge, la Kommandantur fit appeler les hommes sans distinction jusqu'à 60 ans. Le 18 octobre, à huit heures du matin, l'officier allemand fit un choix parmi les hommes réunis, les divisa en deux groupes qu'il dirigea, l'un vers la gare de Chauny, l'autre vers Coucy-le-Château.

Les hommes partis dans cette dernière localité furent ramenés à Chauny, dans la nuit même, ils reçurent de la Kommandantur l'ordre de se tenir à sa disposition.

Dès le matin du 19 octobre, ils furent d'office incorporés au milieu des hommes réunis comme il est dit ci-dessus.

La présence d'un nombre suffisant d'hommes ayant été constatée par le représentant de l'autorité allemande, les

hommes furent invités par ce dernier à se réunir à une heure de l'après-midi avec des bagages et des vivres, c'est ainsi que leur départ de Chauny fut annoncé et connu d'eux et de l'administration municipale qui ne reçut pas d'autre avis.

Réunis à une heure sur la place Saint-Martin, ils furent conduits vers deux heures de l'après-midi à la gare où, environ une heure après, ils étaient embarqués, au nombre de cent quatre-vingt-treize, et transportés pour des localités dont les noms ne sont pas encore connus.

Le départ, annoncé à la réunion de onze heures, avait consterné la population et quantité de réclamations se sont produites pour éviter le départ de ces personnes dont la plupart sont âgées, infirmes ou malades, etc., l'administration municipale malgré ses efforts ne put obtenir aucun résultat. Les refus ont été faits pour tous et comme il a déjà été dit, les réclamations ne furent admises pour aucune cause par l'autorité allemande, qui n'a même pas remis la liste des partants.

Le Conseil municipal, en présence des faits ci-dessus énoncés et de la grande émotion qu'ils ont causée dans la ville ;

Considérant que l'impression de la population est pénible, douloureuse et remplie de sympathie pour les habitants partis ;

Désirant amoindrir les angoisses des familles, dont les membres ont été enlevés dans des conditions si dures et leur venir en aide de toutes ses forces ;

Le Conseil décide qu'une demande sera faite en son nom, pour appeler l'attention de l'autorité allemande, sur la situation des hommes qui venaient de partir de Chauny, pour leur permettre de présenter leurs réclamations et de pouvoir se faire examiner, pour constater s'ils sont aptes au travail qui leur est imposé, soit à cause de leur état de santé ou de leurs infirmités, soit en raison de leur âge.

Un projet de la demande est présenté par M. le Maire. Ce projet est approuvé par le Conseil et transcrit ci-après :

Chauny, le 21 octobre 1916.

Monsieur le Major, Commandant l'Etape de Chauny,

Le Conseil Municipal l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur la situation des hommes partis jeudi dernier.

Tous ces hommes ne sont pas aptes à de lourds travaux, auxquels ils ne sont pas habitués par leurs professions ou leurs situations sociales.

L'âge de plusieurs d'entre eux demande des ménagements qui ne leur permettent pas un travail continu.

L'état de santé de certains autres nécessite des soins qu'ils ne peuvent recevoir qu'à domicile.

La plupart de ces hommes auraient pu être employés utilement à des travaux leur permettant de regagner chaque soir leur intérieur ; leur éloignement, au contraire, peut les empêcher de travailler et même être funeste à plusieurs d'entre eux.

Quand ces hommes ont été convoqués, si la Mairie avait su qu'ils étaient destinés à être envoyés loin de la ville, ces observations auraient pu vous être faites et un examen de chaque individu aurait pu vous permettre d'en reconnaître la justesse et l'exactitude.

Le Conseil Municipal vous prie de demander à l'autorité supérieure de soumettre à une visite médicale ceux qui le solliciteraient, pour approprier leur travail à leur force et renvoyer dans leurs foyers ceux qui seront jugés ne pas pouvoir en supporter l'éloignement.

Recevez, Monsieur, etc...

Le Maire: DESCAMBRES.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour compléter ce récit, j'ajoute que nous n'avons connu la destination vers laquelle ces hommes avaient été acheminés que plus tard et incidemment, de la manière suivante : Quelques jours après ces événements, j'ai été mandé à la Kommandantur, au bureau de l'officier de police, pour recevoir un imprimé, en vue d'une nouvelle statistique sur les occupations auxquelles les hommes de la ville étaient assujettis. J'ai déclaré ne pouvoir donner les renseignements demandés attendu que je ne connaissais pas toutes les formations dans lesquelles les hommes avaient été versés par l'autorité allemande, et notamment celle où pouvaient se trouver les hommes enlevés le 19 octobre. L'officier écrivit lui-même sur la feuille : Z.A.B. 7-193. Nous arrivâmes ainsi à savoir qu'ils étaient au camp de Sissonne et nous pûmes renseigner leurs familles, sans toutefois connaître les travaux auxquels ils étaient astreints et le régime de forçats qui leur était imposé.

Nous ne l'apprîmes que par les hommes eux-mêmes, quand ils eurent l'autorisation de correspondre. C'est à ce moment seulement et par ce moyen que les insinuations contenues dans les cartes nous firent deviner les mauvais traitements qu'ils déclaraient avoir à subir et les qualificatifs de mauvais sujets, sous lesquels ils auraient été catalogués.

La Kommandantur, à laquelle je me plaignis plusieurs fois, s'en défendit toujours, m'assurant qu'ils allaient revenir sous peu de temps dans leurs foyers et qu'ils étaient traités comme les autres travailleurs. Les récriminations, contenues dans des lettres que les hommes pouvaient faire passer par des soldats, devenant de plus en plus vives, j'envoyai à la Kommandantur la pétition suivante en mon nom et au nom du Conseil municipal :

Chauny, le 15 janvier 1917.

Les soussignés, Maire et Membres composant le Conseil municipal de la ville de Chauny,

Emus des plaintes qui leur sont apportées par les familles des hommes partis pour Sissonne, le 19 octobre 1916, et pour Vervins, le 9 du même mois,

Supplient l'autorité compétente allemande de prendre pitié des souffrances qui sont endurées par leurs malheureux concitoyens.

Tous ces hommes partis dans ces journées appartiennent à toutes les classes de la société chaunoise, ils sont les victimes des événements actuels et sont presque tous d'un âge qui rend la fatigue et les privations beaucoup plus pénibles à supporter.

Ils sont tous d'une honorabilité dont le Conseil municipal peut se porter garant.

La plupart d'entre eux ont aidé l'administration municipale, dans toutes les circonstances qui ont motivé un appel à leur bonne volonté, notamment pour le paiement des impôts, service d'otages journalier et accomplissement des autres charges que la ville a eu à supporter depuis le début de l'occupation

Plusieurs ont subi une longue captivité en Allemagne.

C'est pourquoi le Conseil Municipal tout entier intercède en son nom et au nom de leurs familles, avec la plus ardente ferveur, pour obtenir un adoucissement à leur sort et leur retour dans leurs familles.

Suivent les signatures du maire et de tous les conseillers municipaux.

A la suite de cette pétition je fus mandé à la Kommandantur, où je reçus les mêmes contre-protestations que précédemment et je fus invité à signer au bas d'une note écrite en allemand, l'attestation que j'avais reçu communication de la réponse.

Après notre évacuation, j'ai retrouvé à Fourmies quelques-uns de ces hommes embrigadés dans un kommando, où ils étaient gardés par des soldats, baïonnette au canon. J'obtins l'autorisation d'entrer au kommando et de les visiter. Ils me confirmèrent les faits dont nous avons eu les échos, ils purent me glisser la liste de leurs noms, ils étaient une cinquantaine. Je m'entendis avec mon collègue, le Maire de Fourmies, et le délégué du district C.R.B. pour l'amélioration de leur ordinaire en nourriture.

Je profitai de la possibilité de me rendre à Vervins, à l'inspection des étapes, qui m'était donnée par mes fonctions de Président de la Commission de Contrôle des bons régionaux, et j'entretins le docteur Koppens, gouverneur civil, de la situation de ces pauvres gens. Celui-ci parut étonné de ce que je lui racontai et me promit d'intervenir en leur faveur. En mai ou juin 1917 presque tous furent libérés et rendus à leur famille. Est-ce une conséquence de ma démarche ? Je n'en ai jamais rien su. Quatre néanmoins furent retenus et amenés au kommando de Trélon, où je pus les voir de temps en temps et les aider jusqu'à leur libération. Voilà les faits dans toute leur brutalité.

PERFIDIE ALLEMANDE

Je me suis étendu, Messieurs, sur ces événements, d'abord parce qu'ils m'ont été très pénibles et ont failli me coûter la vie et aussi parce que ils ont produit un gros émoi dans notre ville. Nos collègues ont vu l'enchevêtrement des ordres dans lequel j'ai eu à me débattre, sans arriver à comprendre le but que l'on voulait atteindre ; ils ont été témoin de l'émotion qui s'était produite en moi, en constatant mon impuissance, émotion que le commandant allemand lui-même a remarquée, lorsqu'il m'a dit le soir dans son bureau, où il m'avait fait appeler. « Remettez-vous, Monsieur le Maire, nous ne voulons pas de mal à vos concitoyens. » Ces paroles m'avaient un peu rassuré, lorsque je suis revenu au milieu de la foule qui couvrait la place. Je pensais néanmoins aux journées de septembre 1914, auxquelles ressemblaient, par plus d'un côté, celles d'octobre 1916.

Celles-ci furent pour nous plus douloureuses et plus pénibles en raison des insinuations qui nous furent rapportées comme ayant été suggérées à nos malheureux concitoyens pour aiguïser

leurs souffrances et augmenter leur supplice. Il nous fut apporté des lettres de ces martyrs suppliant leurs femmes de voir le Maire pour les faire sortir du bagne où ils étaient, car les officiers allemands leur disaient que, du Maire seul, dépendait leur libération. D'autres lettres portaient textuellement : « Les officiers allemands nous disent que nous sommes ici, parce que la mairie de Chauny s'est débarrassée de sa racaille ». Certaines personnes, qui avaient leurs entrées à la Kommandantur, prétendaient qu'il leur avait été montré des listes établies par la Mairie. Ces récriminations nous touchaient vivement et nous peinaient douloureusement dans nos aspirations les plus vives et nos sentiments les plus profonds, exprimés dans les termes ardents des pétitions déposées par nous et dont vous venez d'entendre la lecture. Vous devez comprendre combien nous avons souffert. Nous nous demandions comment on avait pu faire pénétrer, dans l'esprit d'hommes jouissant d'une réputation incontestable et incontestée, la pensée que leur honorabilité était méconnue par leurs propres compatriotes qui, bien au contraire, affirmaient cette honorabilité solennellement et par écrit et dans un élan unanime déclaraient s'en porter garants. Nous constatons avec tristesse la difficulté de faire prévaloir nos affirmations quand nous démontrions que les listes fournies par la Mairie n'étaient que des listes de service, telle, par exemple, celle des hommes enlevés, dressées après leur départ pour tenir à jour les registres de contrôle de la Kommandantur. Il était douloureux pour nous de voir que la chaleur avec laquelle nous plaidions la cause de nos concitoyens et réclamions leur retour laissait encore un doute dans leur esprit prévenu, travaillé par le système abominable employé fructueusement par nos occupants dans tout le pays envahi pour diviser la population, semer la haine, la rancune et la discorde.

L'ÉVACUATION DE LA VILLE

Ces néfastes journées n'étaient que le prélude d'autres plus pénibles encore par leur généralité. Le 10 novembre 1916, à la réunion des Maires, le commandant annonce l'évacuation de Barisis, Amigny-Rouy et Septvaux, Cette nouvelle nous parut un mauvais présage. Cependant une déclaration du commandant nous avait donné un peu d'espoir. Il avait dit aux maires de ces trois communes « Apportez vos archives à M. Descambres, vous savez qu'avec lui, elles seront en sûreté. » Nous fondâmes des espérances sur ces paroles, tant il est vrai que ce que l'on désire ardemment paraît près de se réaliser. Vers le 15 janvier 1917, l'évacuation de Saint-Gobain suivit, et enfin arriva le tour de Chauny, du dimanche 18 au vendredi 23 février 1917. Je vécus ces six journées au milieu de nos concitoyens que j'allais saluer au départ de chaque train. Je n'entreprendrai pas de vous raconter toutes les émotions que beaucoup d'entre nous ont vécues, non plus que notre dure existence dans notre exil. L'expression me manquerait. Il n'y a là d'ailleurs aucun fait particulier à notre ville. C'est le barbare déchirement des familles que l'on sépare ; c'est le triste exode de tous ceux qui ont été obligés de quitter leur maison pour la livrer au pillage, abandonnant les souvenirs de toute leur existence. Un de nos collègues, M. Lamy-Radet, n'a pu supporter le poids de ces journées néfastes. Il a succombé sous la peine ressentie de ces événements terribles. La nouvelle de sa mort m'a causé une grande tristesse, car il avait été pendant toute la guerre un excellent collaborateur, se rendant compte des difficultés de la situation. Il venait souvent à la Mairie, ayant toujours à la bouche un mot d'encouragement et de récon-

fort. Au début de la guerre, nous avons eu la douleur de perdre notre ami et collègue M. Rigaux. J'ai pu évoquer sur sa tombe le souvenir de son esprit pétillant et rappeler tous les services qu'il avait rendus. Nous adressons à nos deux collègues le souvenir ému de chacun de nous, avec l'expression de nos vives et sincères condoléances à leurs familles.

Notre cimetière s'est agrandi pendant la guerre. Nous y avons reçu un grand nombre de soldats français, à qui nous avons tenu à donner une sépulture décente. Cet endroit de notre cimetière était le lieu de pèlerinage de nos concitoyennes, qui entretenaient les tombes de fleurs et de couronnes, apportant sur ces morts la piété qu'elles auraient voulu donner à chacun des leurs. Nous constatons que ces tombes sont encore l'objet du culte de ceux qui sont rentrés ; nous les remercions au nom des familles des chers disparus.

HAUT LES CŒURS

L'immensité des ruines qui nous entourent produit tout d'abord une impression de découragement ; on se demande quelle est la force humaine qui pourra réparer les dégâts des êtres mal-faisants qui ont passé sur notre ville. On se ressaisit aussitôt sous la violence même du choc qui nous frappe.

Nous nous devons à nous-mêmes, nous nous devons à nos enfants de ne pas rester pliés sous le joug de notre douleur. Nous devons nous armer de courage pour faire honte aux barbares de leurs actes de vandalisme et leur montrer que nous sommes dans la résurrection de notre ville aussi forts et aussi acharnés qu'ils le furent dans sa destruction.

Nous sommes, Messieurs, la génération du sacrifice. Nous avons donné nos enfants pour le salut de notre France. Nous devons unir ce qui nous reste de force et d'énergie pour la renaissance et la restauration de notre cité.

C'est l'engagement que je vous demande de prendre aujourd'hui avec moi sur cet autel sacré que représente l'amas de décombres de notre ville.

Le maire, DESCAMBRES.